



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2024
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-septième session

9 septembre-11 octobre 2024

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 9 octobre 2024

57/4. Célébration du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

Le Conseil des droits de l'homme,

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme,

Réaffirmant également la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes le 15 septembre 1995, prenant note des textes issus des conférences d'examen et réaffirmant en outre la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, du 25 septembre 2015, par laquelle l'Assemblée a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que l'obligation faite à tous les États de promouvoir et de protéger la jouissance pleine et égale de tous les droits humains par toutes les femmes et toutes les filles,

Sachant que 2025 marque le trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui ont grandement contribué aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles,

Saluant les progrès accomplis sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles, tout en soulignant que des difficultés et des obstacles continuent d'entraver l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing,

1. *Décide* d'organiser, au cours du débat de haut niveau de sa cinquante-huitième session, une réunion-débat de haut niveau marquant le trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui sera axée sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus des conférences d'examen, ainsi que sur les progrès accomplis, les meilleures pratiques adoptées et les difficultés rencontrées à cet égard ;



2. *Invite* son président à envisager de consacrer la réunion-débat annuelle de haut niveau sur la prise en compte systématique des droits de l'homme, qui se tiendra à sa cinquante-huitième session, au thème : « Trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing » ;

3. *Prie* le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de se concerter avec les États, ainsi qu'avec les organismes, institutions, organes conventionnels et titulaires de mandat au titre des procédures spéciales compétents des Nations Unies, les mécanismes régionaux relatifs aux droits de l'homme, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, et les institutions nationales des droits de l'homme, en vue d'assurer leur participation à la réunion-débat, et de faire en sorte que celle-ci soit pleinement accessible aux personnes handicapées ;

4. *Prie également* le Haut-Commissaire d'établir un rapport de synthèse sur la réunion-débat, de le lui soumettre à sa soixantième session et de le soumettre à l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session.

46^e séance
9 octobre 2024

[Adoptée sans vote.]
